

CR Bureau Communautaire 24.08.19

L'an deux mille dix-neuf, le 24 août 2019 à 9h30 le BUREAU DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de Châteauneuf-la-Forêt, sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Bureau : 13 août 2019

Nombre de membres : 11

Nombre de membres présents : (7) (quorum atteint)

Etaient présents : DIDIERRE Jean-Gérard., FAURE Gisèle. FORESTIER Joël, LAVAUD Henri, LE GOUFFE Yves, PELINARD Colette, SAUTOUR Jean-Claude,

Absents excusés (4) : BARIAUD Jean, COUEGNAS David, BLANQUET Géraldine, WAMPACH Joe

Absent :

Secrétaire de séance : Mme FAURE Gisèle

Monsieur Le Président ouvre le bureau ordinaire à 9h30 et le bureau adopte les délibérations suivantes :

N°2019-749 : SUBVENTION SPANC / COUEGNAS

Monsieur Le Président présente le dossier du 14/01/18 de M. Couegnass Jean-Jacques habitant Forêt-Haute à Saint-Gilles-les-Forêts pour la rénovation de son ANC pour un montant de 6455.90 € TTC sur devis.

Monsieur le Président précise que le dossier de M. Jean-Jacques Couegnass fait partie du programme de réhabilitation groupée des ANC porté par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et qu'à ce titre il lui a été attribué une subvention de 3909.54 € (délibération n° 2016-60 du Conseil Communautaire)

Travaux d'assainissement :

Subvention de Briance-Combade prévue de 20 % du montant de travaux éligibles plafonnés à 5 000 € = 6455.90 € * 20 % = 1 291.18 € plafonnés à 1 000 € (délibération N°2017-09 du Conseil Communautaire).

Après délibération, le Bureau décide à l'unanimité, en référence aux délibérations du Conseil communautaire n°2016-60 et 2017-09

- De l'attribution et du versement de deux subventions : 3909.54 € au titre du programme de réhabilitation groupée porté par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, et 1000 € dans le cadre des subventions d'assainissement de Briance-Combade.

- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet ;

- De dire que ladite subvention sera versée sur présentation de la facture acquittée dans un délai de deux ans. Au-delà, la subvention octroyée sera caduque.

N°2019-750 : SUBVENTION SPANC / BARBARIN

Monsieur Le Président présente le dossier du 30/07/19 de M. et Mme Barbarin Dominique et Sylvie habitant Le Mas à Neuvic-Entier pour la rénovation de son ANC pour un montant de 6377.80 € TTC sur devis.

Travaux d'assainissement :

Subvention de Briance-Combade prévue de 20 % du montant de travaux éligibles plafonnés à 5 000 € = 6377.80 € * 20 % = 1 275.56 € plafonnés à 1 000 € (délibération N°2017-09 du Conseil Communautaire).

Après délibération, le Bureau décide à l'unanimité, en référence à la délibération du Conseil Communautaire° 2017-09

- De l'attribution et du versement d'une subvention de 1000 € dans le cadre des subventions d'assainissement de Briance-Combade.***
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet ;***
- De dire que ladite subvention sera versée sur présentation de la facture acquittée dans un délai de deux ans. Au-delà, la subvention octroyée sera caduque.***

N°2019-751 : SUBVENTION SPANC / DAUDE

Monsieur Le Président présente le dossier du 30/07/19 de M. Daude Alexandre pour un bien situé à Venouhant à Châteauneuf-la-Forêt pour la rénovation de son ANC pour un montant de 6138 € TTC sur devis.

Travaux d'assainissement :

Subvention de Briance-Combade prévue de 20 % du montant de travaux éligibles plafonnés à 5 000 € = 6138 *20 % = 1 227.6 € plafonnés à 1 000 € (délibération N°2017-09 du Conseil Communautaire).

Après délibération, le Bureau décide à l'unanimité, en référence à la délibération du Conseil Communautaire n° 2017-09

- De l'attribution et du versement d'une subvention de 1000 € dans le cadre des subventions d'assainissement de Briance-Combade.***
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet ;***
- De dire que ladite subvention sera versée sur présentation de la facture acquittée dans un délai de deux ans. Au-delà, la subvention octroyée sera caduque.***

N°2019-752 : SUBVENTION / ESCOLA DAU MONT GARGAN

Monsieur Le Président donne lecture du courrier de l'association qui demande une subvention pour l'organisation du festival du Mont-Gargan en 2019

Après délibération, le Bureau décide à l'unanimité, en référence à la délibération n° 2014-41

- De l'attribution et du versement d'une subvention de fonctionnement ponctuelle de 500 € à l'association ;***
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet ;***

N°2019-753 : COTISATION 2019 A L'ASSOCIATION INITIATIVE HAUTE VIENNE

Monsieur Le Président donne lecture du courrier de l'association et de son bilan d'activité et rappelle que l'association est un partenaire essentiel de la Communauté de Communes en matière de développement

économique. L'association qui a soutenu plusieurs entreprises depuis ce partenariat, notamment à travers le dispositif de prêt d'honneur.

La cotisation pour 2019 s'élève à 0.23 € pour 2019, soit 1261.09 € (source : annuaire mairie du 28 mai 2019 sur la base de 5483 habitants)

Après délibération, le Bureau décide à l'unanimité, en référence à la délibération n° 2014-41

- De verser une cotisation à Initiative Haute Vienne d'un montant de 1261.09 € pour l'année 2019

- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet ;

Monsieur Le Président ouvre le bureau extraordinaire à 10h30 :

Etaient présents : DIDIERRE Jean-Gérard., FAURE Gisèle. FORESTIER Joël, LAVAUD Henri, LE GOUFFE Yves, PELINARD Colette, SAUTOUR Jean-Claude, DAUDE Dominique, PENICAUD Céline, PRIEM Julie

M. Le Président rappelle que l'ensemble des communes ont été invitées pour débattre des points d'amélioration qu'il peut y avoir entre la Communauté de Communes et les Communes

Mme Pénicaud souhaite évoquer la communication :

- Des choses se font au niveau de l'intercommunalité et les gens ne le savent pas. Le magazine est une bonne idée mais ce n'est pas suffisant. Il faudrait plus de présence dans la presse locale et faire preuve de pédagogie par la répétition. Il faut aussi être plus présent visuellement dans l'espace pour que les habitants réalisent que la Communauté de Communes agit au quotidien sur un ensemble de choses.

Proposition de désigner un élu qui se charge des relations avec la Presse

M. Didierre explique :

- La communication est essentielle et doit être quotidienne mais ça prend du temps. Il faut surtout investir les réseaux sociaux, alimenter le site internet

M. Le DGS indique qu'il faut distinguer communication des élus et communication de la CCBC

Mme Priem ajoute

- La Communauté de Communes a une bonne image quand on la pratique car l'accueil est toujours bienveillant (service jeunesse notamment)

M. Forestier explique

- La pédagogie c'est de tout toujours parler le même langage et de faire preuve de solidarité sur les décisions qui sont prises dans les instances

M. Lavaud s'exprime

- Souhait que soit inscrit le nom de ceux qui votent pour ou contre sur les délibérations

M. Le DGS indique que c'est possible avec un principe de réciprocité si toutes les communes adoptent cette présentation lors de leurs délibérations.

Mme Pélinard donne lecture du courrier de M. Bariaud pour alimenter le débat

Les élus demandent à ce que les comptes rendus des réunions soient envoyés le plus tôt possible après la séance.

Enfin, la Commission permanente gêne les maires qui n'y sont pas.

M. Le Président et M. le DGS expliquent que les CP sont là pour gérer les affaires courantes régulières. Il est proposé d'avoir une CP une semaine sur deux et une réunion des maires une semaine sur deux. Le rythme des bureaux resterait inchangé.

Mme Priem demande ou en sont les promesses du SABV sur la sauvegarde de l'emploi GEMPAI au PETR. M. Le DGS répond que la promesse a été faite et qu'à sa connaissance aucun emploi n'est remis en cause aujourd'hui puisque le PETR travaille également pour le compte du SABV.

La question du PETR fait débat entre les élus.

M. Le Président indique que depuis plusieurs mois, une simple demande est faite : la transparence sur les finances, projet par projet pour savoir combien coûtent les actions du PETR et quelle est la part financée par la CCBC. Différents refus ont été exprimés par le PETR, ce qui est incompréhensible venant d'une structure publique.

Cet état de fait complique les relations entre les structures, mais il ne faut absolument pas en faire une affaire de personne.

Une nouvelle demande envers le PETR va être formulée pour obtenir une comptabilité analytique précise.

La séance est levée à 11h30

Pour adoption du compte rendu de la réunion du **Bureau du 24.08.2019 à CHATEAUNEUF LA FORET.**

BARIAUD Jean Excusé	FAURE Gisèle	PELINARD Colette
BLANQUET Géraldine Excusée	FORESTIER Joël	SAUTOUR Jean-Claude
COUEGNAS David Excusé	LAVAUD Henri	WAMPACH Joe Excusé
DIDIERRE Jean-Gérard	LE GOUFFE Yves	